

Bureau d'accueil : Ouvert de 9h à 12h puis de 14h à 19h tous les jours en saison et de 9 h à 12 h puis de 13 h à 17 h du 1^{er} novembre au 31 mars (sauf samedi et dimanche). Vous trouverez tous les renseignements sur les services du terrain de camping, les possibilités de ravitaillement à proximité, les installations diverses sur le camping pour les loisirs et animations en journée mais aussi en soirée, les richesses touristiques de la région, les ballades à pied et vélo à faire et diverses adresses utiles pour passer d'agréables vacances en toute tranquillité.

Port du bracelet : Obligatoire pour accéder au camping avec l'ensemble de ses infrastructures et ses services sauf pour les résidents dont le port du bracelet est obligatoire pour l'accès aux bassins de baignades uniquement (parc aquatique inclus).

Aires de jeux : Ouvert de 9h à 20h (le gestionnaire pourra à tout moment fermer temporairement l'aire de jeux ou ne pas laisser ouvert au public un jeu si les conditions climatiques ou autres événements pourraient mettre en danger la vie de ses occupants). La structure gonflable est mise en place chaque jour, sous réserve des conditions climatiques et de son état général. Le terrain multisports est ouvert de 9h à 22h (ballons de foot en mousse obligatoire).

Bassin de baignade naturelle : Ouvert de 09h30 à 19h30 du 1er juin au 30 Septembre (le gestionnaire pourra à tout moment fermer temporairement le bassin de baignade naturelle si les conditions techniques et climatiques ou autres événements pourraient mettre en danger la vie de ses occupants).

Piscine couverte chauffée : Ouverte de 10h00 à 19h00 du 1er avril au 31 octobre (le gestionnaire pourra à tout moment fermer le bassin temporairement en cas de problèmes techniques ou climatiques)

Parc aquatique : Ouvert de 10h00 à 19h00 du 1er juillet au 31 août (le gestionnaire pourra à tout moment fermer le parc aquatique temporairement en cas de problèmes techniques ou climatiques), pendant les vacances scolaires hors saison (Pâques et Toussaint selon la météo) et longs week-ends. L'ouverture sur d'autres périodes pourra se faire sur décision de la direction du camping.

Bar : de 8h à minuit (Vacances scolaires de Juillet et Août)

Snack : en saison (Vacances scolaires de Juillet et Août)

Laverie : 3 Lave-Linges et 2 Sèche-Linges disponibles toute l'année

Wi-Fi : Période du 1^{er} Juillet au 31 Août : 1 ticket gratuit pour un appareil, par hébergement et pour chaque semaine occupée. Les tickets supplémentaires sur une même semaine, seront payants à raison de 10 € par semaine et par ticket supplémentaire, sachant que l'accès Wi-Fi est considéré comme opérationnel : soit dans son mobil home et ses environs, soit dans l'enceinte du Bar-snack et ses environs. Aucun remboursement ne sera effectué en cas de dysfonctionnement, mauvaise réception ou autres problèmes liés à ce service. Wi Fi gratuite du 1^{er} Janvier au 30 Juin et du 1^{er} septembre au 31 décembre.

Véhicules électriques : Il est strictement interdit de brancher son véhicule sur une prise électrique ou tout autre support électrique dans l'enceinte du camping.

Accès TV : Le camping n'est tenu d'aucun remboursement sur le séjour, en cas de dysfonctionnement ponctuel ou prolongé du réseau TV au sein du camping, ce service étant gratuit et n'étant d'aucune gêne réelle sur le séjour.

Redevances Locative (hors taxe de séjour). Elles sont indiquées à l'entrée du camping et au bureau d'accueil. Elles sont dues selon le nombre de nuits, semaines ou forfaits, passés sur le terrain.

Taxe de séjour : Elle est à régler pour tous les clients majeurs et par nuit. Le tarif en vigueur, définit par le CAPR, est indiqué au bureau d'accueil du camping.

Parcelles mobil-home et chalet : Les camping-car, les toiles de tente et caravanes sont strictement interdits dans le camping. Il est toutefois rappelé que les camping-car et bateaux appartenant aux résidents du camping sont autorisés sur leurs parcelles (sur demande auprès de la direction du camping). Le parking est accessible et autorisé, uniquement pour les véhicules de 1^{ère} catégorie. Le parking est strictement interdit aux personnes non clientes du camping.

Le règlement intérieur : Il concerne toutes les personnes présentes dans l'enceinte du camping (y compris les animaux de compagnie) quel que soit le mode de réservation, d'hébergement et/ ou le nombre de nuitées sur le camping. Le fait de séjourner sur le camping, implique l'acceptation du règlement intérieur et l'engagement de s'y conformer.

Infraction au règlement intérieur : Dans le cas où un client perturberait le séjour des autres usagers ou ne respecterait pas les dispositions du présent règlement intérieur, le gestionnaire ou son représentant pourra oralement ou par écrit, s'il le juge nécessaire, mettre en demeure ce dernier de cesser les troubles. En cas d'infraction grave ou répétée au règlement intérieur et après mise en demeure par le gestionnaire, de s'y conformer, celui-ci pourra résilier le contrat. En cas d'infraction pénale, le gestionnaire pourra faire appel aux forces de l'ordre.

Mode de réservation : Quel que soit le mode de réservation, les conditions générales de réservation et le présent règlement intérieur devront être respectés.

Conditions d'admission : Pour être admis à pénétrer, installer et séjourner sur le camping, l'accord préalable du responsable de l'accueil sera obligatoire.

Mineurs : Non accompagné d'un parent ou d'une personne majeure, le séjour quel que soit le mode d'hébergement, est strictement interdit. Alcools au bar-snack du camping interdits (même pour les mineurs accompagnés).

Formalités préalables : Toute personne séjournant au moins une nuit au camping, devra fournir au responsable de l'accueil une copie de sa pièce d'identité et remplir au préalable les formalités contractuelles d'admission. Seules les personnes dont le nom figure sur le contrat de réservation seront acceptées. Toute personne supplémentaire sera acceptée selon le tarif en vigueur ou refusée (si les conditions d'admission ne sont pas réunies).

Visiteurs : Ils peuvent être admis dans le camping avec passage obligatoire à l'accueil. L'accès au lagon, à la piscine couverte chauffée et au parc aquatique est interdit et la ou les nuitées dans l'hébergement interdites. Le visiteur est sous la responsabilité du souscripteur du contrat qui le reçoit, après en avoir avisé le responsable de l'accueil au bureau d'accueil (date et heure d'arrivée à indiquer). Le véhicule devra obligatoirement rester sur le parking du camping. Le visiteur devra payer la somme de 3 € en Juillet/Août par jour et par personne (enfant de moins de 3 ans exonéré), quel que soit le nombre d'heures, son âge, afin d'accéder au camping. Ce montant correspond aux prestations d'eau et d'électricité ainsi que l'accès à l'aire de jeux et terrain multisports, bar, snack, animations d'été que le ou les visiteurs pourraient utiliser pendant son occupation temporaire au sein du camping. Le port du bracelet est obligatoire du 1^{er} Juillet au 31 Août.

Parking : Réservé aux clients du camping arrivant avant 7h00 (heure d'ouverture de la barrière) ou après Minuit (heure de fermeture de la barrière). Le parking est obligatoire pour les visiteurs ou pour tout véhicule supplémentaire d'un client du camping sauf pour les résidents ayant une parcelle > à 120 m² autorisés à mettre 2 véhicules. Les vacanciers sont limités à un seul véhicule quelle que soit la taille de la parcelle sauf sur l'extension des cottages du golf (maxi 2 véhicules). Les camping-cars appartenant aux amis ou famille de résidents ou vacanciers du camping peuvent être autorisés (après accord de la direction du camping) à stationner et séjourner sur le parking à hauteur de 10 € / nuit / camping-car (avec un maximum de 2 nuitées). Présence d'un portail d'entrée automatique (1^{er} Juillet au 31 Août : fermé de minuit à 5h / 1^{er} Avril au 30 Juin et 1^{er} Septembre au 31 Mars : fermé de 22h à 5h) avec portillon et son digicode.

Circulation et stationnement des véhicules à l'intérieur du camping : Vitesse maximum autorisée 10 Km/h. La circulation est interdite entre minuit et 5h00 (sauf cas d'extrême urgence). Ne peuvent circuler que les véhicules appartenant aux clients y séjournant, préalablement déclarés et acceptés par le bureau d'accueil du camping. Le ou les véhicules autorisés, doivent être stationnés sur l'emplacement réservé à cet effet et ne doivent pas entraver la circulation, ni empêcher l'installation des nouveaux arrivants.

Modalités d'installation : Quel que soit le type d'hébergement, vous devrez vous installer (y compris votre matériel et votre véhicule) sur la parcelle désignée par le responsable de l'accueil lors de votre arrivée. Votre véhicule doit obligatoirement être stationné sur la parcelle désignée par la direction du camping et en aucun cas sur une autre parcelle (même si celle-ci est inoccupée).

Choix de la parcelle : Le gestionnaire se réserve le droit de refuser l'accès à votre hébergement, si toutes les conditions de réservation lors de votre arrivée ne sont pas conformes à vos déclarations initiales ou pour tout événement indépendant de sa volonté.

Les Hébergements Locatifs : Les mobil-homes et chalets ne doivent pas être occupés par un nombre supérieur au seuil maximum toléré par le fabricant.

Tenue des parcelles : Aucune modification ne pourra être apportée à l'emplacement sur lequel vous résiderez (tranchées, trous etc...). Il est INTERDIT de délimiter par des moyens personnels son emplacement.

Tenue et aspect des installations : Aucune nuisance ne sera tolérée quant à l'hygiène, la propreté et l'aspect du camping. Les plantes et décorations florales devront être respectées. Il est interdit de planter des clous ou autres ustensiles dans les arbres ou sur un quelconque support appartenant au camping. Il est interdit de couper des branches ou fleurs appartenant au camping. Toutes dégradations constatées, seront à la charge de son auteur. Aucune eau polluée ne doit être jetée sur le sol ou dans les caniveaux.

Sécurité : Les feux ouverts sont strictement INTERDITS (bois, cartons...). Toute personne suspecte doit être signalée auprès du gestionnaire. En cas de début d'incendie, utilisez les extincteurs se trouvant sur le camping et pensez à aviser immédiatement le gestionnaire au 05.46.84.89.40.

Barbecues : Seuls les barbecues électriques et planchas sont refusés sur le terrain de camping pour des raisons de puissance électrique. Nous invitons nos clients à prendre toutes les précautions nécessaires pour éviter le moindre embrasement avant, pendant et après l'utilisation de son barbecue. Pensez à noyer d'eau votre barbecue au charbon, une fois votre cuisson terminée (le vent est la cause majeure des incendies de forêt). Les barbecues sont interdits sur les terrasses et aux abords des mobil-homes et clôtures végétales.

Vols : Le gestionnaire est responsable des objets déposés au bureau et a une obligation générale de surveillance du terrain de camping. Le campeur garde la responsabilité de sa propre installation et doit signaler au responsable la présence de toute personne suspecte. Les usagers du terrain de camping sont invités à prendre les précautions habituelles pour la sauvegarde de leur matériel.

Accidents corporels légers : Une trousse de secours est disponible au bureau d'accueil ainsi que dans l'enceinte de la piscine couverte (lors des heures d'ouverture). A défaut, le gardien de nuit est présent sur le camping en cas d'urgence (références téléphoniques affichées à l'entrée du bureau d'accueil : 05.46.84.89.40), le SAMU (Tel : 15) ou les Pompiers (Tel : 18) qui pourront être contactés et intervenir sur le camping.

Dommages : Toutes dégradations des locaux et autres installations du camping, engageront la responsabilité de son auteur, qui se verra facturer les dommages subis.

Nuisances sonores : Entre 22h et 8h, le silence devra être de rigueur pour le respect de ses voisins. Les appareils sonores devront être réglés en conséquence. Les fermetures des coffres et portières devront être le plus discrètes possible. Une exception sera faite uniquement dans la salle d'animation, lors des soirées organisées par le camping, dont les horaires seront communiqués au bureau d'accueil.

Jeux : Aucun jeu violent ou dangereux ne doit avoir lieu sur le camping. Il est interdit de grimper aux arbres ou d'escalader une clôture ou autres supports non destinés à cet usage.

Animaux : Seuls les chiens sont acceptés, sauf les chiens de 1^{ère} et 2^{ème} Catégorie. 1 seul chien est autorisé par hébergement locatif (avec port d'un collier antipuce obligatoire). Poids autorisé 10 Kg maxi pour les hébergements locatifs. Carnet de santé est obligatoire à présenter à l'accueil dès votre arrivée (tatouage ou puce et vaccins en règle). Les propriétaires de chiens, devront les accompagner en dehors du camping pour leurs besoins. Toute déjection accidentelle sur le camping devra être ramassée et mise à la poubelle dans un sac plastique, mis à votre disposition à l'accueil. Accès interdit à l'espace jeux de plein air, salle de fitness, salle d'animation enfants, au terrain multisports, au lagon, à la piscine couverte chauffée, au parc aquatique, à la laverie et dans le bâtiment principal à usage de bar-snack et animation. Tenue en laisse obligatoire sur sa parcelle et dans l'enceinte du camping.

Aires de jeux, terrain multisports, bassin de baignade, piscine couverte chauffée et parc aquatique : Non surveillés, les enfants mineurs devront être accompagnés d'une personne majeure responsable, qui assurera leur surveillance. Pour la baignade, les bermudas, maillots-shorts, tee-shirt et vêtements divers (pour se baigner) sont interdits. Seuls les slippers de bain, tee-shirt spécial piscine et couche bébé waterproof sont acceptés. Dans l'enceinte des trois bassins, sont interdits : Les jeux de plage (sauf les petits seaux, petits râtaux et petites pelles en PVC), balles, ballons, jeux gonflables, grosses bouées, matelas pneumatiques, planches de surf, chaussures, nourriture, boissons, tabac, couche bébé traditionnelle. Des supports de parasols sont présents dans l'enceinte du lagon pour y mettre vos parasols (il est interdit de planter dans le sable ses parasols, au risque d'abîmer le liner sous la couche de sable). Présence d'un panneau d'affichage à l'entrée des trois bassins avec leur propre règlement intérieur. Il est formellement interdit de pénétrer dans l'enceinte du lagon, de la piscine et du parc aquatique en dehors des horaires d'ouverture.

Ordures ménagères : Trier vos déchets est recommandé (voir affichage sur les containers à côté du parking). Gros cartons, déchets verts, bois, métal et encombrants sont interdits.

Linge : Étendage sur séchoir obligatoire. Fil ou corde à linge entre les arbres ou autres supports sont interdits.

Eau : Lavage interdit des véhicules toutes catégories confondues (avec ou sans moteur), vélos, cyclomoteurs, remorques et bateaux (à moteur ou non).

Réclamations : Une boîte destinée à cet usage est disponible à l'accueil, durant les heures d'ouverture. Seules les réclamations signées, datées, relatant des faits précis et récents seront pris en compte. Nous y attacherons beaucoup d'importance pour solutionner tous vos petits tracas et vous laisser « une belle image » du camping.

Boîte à idée : Elle est disponible à l'accueil, durant les heures d'ouverture. Nous y apporterons la plus grande attention, pour que vos vacances soient des plus agréables.

Protection de l'environnement : Le camping Le Pré Vert **** est sensible à la protection de l'environnement, c'est la raison pour laquelle nous utilisons des produits d'entretien bio. Vous trouverez sur le terrain de nombreux panneaux avec des conseils pratiques, pour éviter le gaspillage de l'eau, économiser l'énergie, participer au tri sélectif et limiter l'usage de produits nocifs. Notre planète est fragile, alors protégeons là et respectons là, tous ensemble.